

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles

M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

Partenariat avec l'A'urba - Subvention 2010 - Décision

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Durant l'année 2009, l'Agence d'Urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine (A'URBA) a mené une large réflexion sur ses objectifs et modalités de fonctionnement. Elle a ainsi poursuivi ses efforts d'amélioration de sa gestion avec la stabilisation de ses effectifs et une attention plus grande portée à l'évolution de ses charges.

Dans ce contexte, le Conseil de Communauté, par délibération n°2009/913 du 18 décembre 2009, a décidé d'engager plusieurs chantiers :

- la construction d'une nouvelle convention cadre CUB/A'urba,
- un travail en partenariat entre l' A'urba et les services CUB pour arrêter le montant de la subvention 2010 au regard d'un programme de travail ajusté.

Par ailleurs, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'A'urba, il avait été décidé d'adopter des mesures conservatoires reflétées dans l'avenant n°3 à la convention cadre du 15 février 2007, à savoir :

- le versement d'un 1^{er} acompte de la subvention 2010, en janvier, à hauteur de 50% du montant de la subvention attribuée en 2009, soit 2 229 720 €,
- un 2^{ème} acompte en juillet 2010, à hauteur de 30% du montant de la subvention attribuée en 2009, soit 1 367 832 €,
- le solde de la subvention, telle qu'arrêtée au regard du programme multipartenarial finalisé et du Plan de financement à moyen terme, en octobre 2010.

Le Conseil d'Administration de l'A'urba, dans sa séance du 4 mai dernier, a approuvé le programme de travail multipartenarial, annexé à la présente délibération, qui reprend et décline les six champs d'intervention évoqués dans la délibération du 18 décembre 2009 :

- la connaissance du territoire et de ses dynamiques d'évolution,
- les stratégies territoriales et l'articulation des politiques publiques,
- les procédures de planification et de programmation urbaines,
- les démarches nouvelles appliquées à l'urbanisme,
- la prospective et l'analyse rétrospective,
- le Conseil et l'expertise auprès des partenaires.

Sur cette base, la subvention communautaire sollicitée par le Conseil d'Administration pour 2010 s'élève à 5 039 440 €.

Cette démarche, qui représente une augmentation de 10,5 % par rapport à la subvention 2009 apparaît cohérente au regard de l'intérêt du programme de travail qui s'inscrit dans un nouveau projet d'agence. Il est donc proposé d'y donner une suite favorable.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu l'article L121-3 du Code de l'Urbanisme prévoyant la possibilité de création « d'organismes de réflexion et d'études appelés agences d'urbanisme »,

Vu la délibération n° 2007/048 du Conseil de Communauté en date du 19 Janvier 2007 autorisant la signature d'une convention cadre entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'A'urba,

Vu les dispositions de ladite convention, signée le 15 février 2007, précisant les conditions de versement de la participation financière de la CUB,

Vu la délibération n°2009/913 du 18 décembre 2009 arrêtant des modalités provisoires de financement de l'A'urba,

Vu l'avenant n°3 à la convention du 15 février 2007, fixant les modalités de versement de la subvention 2010,

Vu la demande de subvention de l'A'urba à hauteur de 5 039 440 €, validée par son Conseil d'Administration du 4 mai 2010,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt, pour la Communauté Urbaine de Bordeaux des activités de l'A'urba telles que ressortant du programme de travail partenarial ci-annexé,

Décide :

Article 1 : Le montant de la subvention à l'A'urba pour l'exercice 2010 est arrêté à 5 039 440 €,

Article 2 : Cette subvention sera versée dans les conditions prévues par l'avenant n°3 à la convention du 18 février 2007.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus au BP 2010, chap 65, art. 6574, fonction 8241, CRB D 600.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 AOÛT 2010

PUBLIÉ LE : 26 AOÛT 2010

M. MICHEL LABARDIN